

mes ? Devinez le sens de cette proposition , ou convenez que vous n'avez pas le talent de l'interprétation.

Le défaut de jugement ne sauroit être plus marqué qu'il n'est dans cet éloge , surtout lorsque l'auteur s'avise de faire le plaisant , & d'employer l'agréable figure , qu'on appelle *ironie*. “ Les fanatiques ne peuvent „ pardonner au chancelier d'avoir suspen- „ du les fonctions si *essencielles* des inquisi- „ teurs. Lorsqu'un gentilhomme avoit „ égorgé quelqu'un de ses concitoyens , le „ Prince ne manquoit guere de couronner „ un héroïsme si *digne d'encouragement*. . . . „ Le fanatisme a toujours le droit d'être „ *absurde* , mais non pas atroce „. Qu'est-ce que le droit d'être absurde ? sur quels titres est-il fondé ? Si le fanatisme a le droit d'être *absurde* , pourquoi n'auroit-il pas aussi celui d'être *atroce* ? Voilà du galimatias tout pur , engendré par la fureur de parler toujours du fanatisme. En vérité , on peut dire qu'il y a aujourd'hui un *fanatisme* vrai & très-réel , allumé contre un *fanatisme* souvent imaginaire.

Les définitions que Mr. l'abbé emploie pour donner une vraie idée des choses , sont sur-tout propres à donner une idée juste de la solidité de son esprit. Nous avons vu celle qu'il donne du concile de Trente & d'un procureur-général , voions celle d'un maître de requêtes. “ Qu'est-ce qu'un maître de requêtes ? demande Mr. l'abbé. „ C'est quelquefois un magistrat moins de- „ voué